

Theresa May, le 6 septembre. / TOLGA AKMEN/AFP



Le quotidien britannique **The Guardian** a publié mercredi 6 septembre le rapport préliminaire secret et classifié « sensible » rédigé par le ministère de l'intérieur sur sa politique migratoire après le Brexit vis-à-vis des citoyens européens.

Le document expose en 81 pages la volonté du gouvernement britannique de « mettre fin à la liberté de mouvement dans sa forme actuelle » afin de « reprendre le contrôle » sur son immigration. Des expressions déjà utilisées par la Première Ministre Theresa May depuis son arrivée au pouvoir en juillet 2016.

Actuellement, les citoyens de l'UE et de la zone économique européenne peuvent s'installer pour une durée indéterminée au Royaume-Uni sans avoir à demander de visa et sans avoir d'emploi. En revanche, en cas de conjoints non européens, les conditions sont plus restrictives.

« Les Européens nouvellement arrivés ne seront autorisés à demeurer et travailler dans le pays que pour plusieurs mois »

Ce ne sera bientôt plus le cas. Ainsi, selon ce rapport, lors de la phase de mise en application d'« au moins deux ans » après le Brexit – prévu pour fin mars 2019 –, les Européens nouvellement arrivés ne seront autorisés à demeurer et travailler dans le pays que pour plusieurs mois – la durée n'a pas été déterminée – sans avoir à remplir de formulaire. Pour rester plus longtemps, ils devront déposer une demande au ministère de l'intérieur.

À la fin de cette phase transitoire, potentiellement à partir d'avril 2021, seuls les Européens disposant d'un contrat de travail stipulant un salaire plancher pourront obtenir un visa de résident. Il durera cinq ans pour les plus qualifiés, deux ans pour les autres.

Les Européens ne seront autorisés à faire venir auprès d'eux que leur famille proche et « les partenaires durables », « alignant le système avec celui des citoyens non-membres de l'UE ». Néanmoins, le rapport précise que « le futur régime migratoire pour les citoyens de l'UE ne sera pas nécessairement le même que celui qui existe déjà pour les citoyens non-Européens. Par exemple, nous pourrions opérer un arrangement préférentiel qui ferait partie d'un accord négocié avec l'UE, que ce soit de manière temporaire ou permanente ».

Un rapport qui fait grincer des dents

L'objectif des autorités est clair : « Pour être considérée comme avantageuse pour le pays entier, l'immigration ne doit pas seulement bénéficier aux migrants eux-mêmes mais aussi aux résidents existants. » Pour le gouvernement, cela passe donc par une préférence à l'embauche des « travailleurs résidents » et par l'encouragement de la formation des travailleurs britanniques par les entreprises.

Ce rapport a fait grincer des dents. Le député allemand Elmar Brok, qui fait partie des officiels en charge du Brexit, estime qu'il « accroîtra le manque de crédibilité et approfondira le manque de confiance » entre Londres et Bruxelles. Un timing peu favorable, alors que les deux partenaires peinent déjà dans leurs négociations sur leurs relations post-Brexit.

Document 73 Explication des règles de d'immigration dans l'UE

(Source : http://ec.europa.eu/immigration/qui-fait-quoi/plus-dinformations/explication-des-regles-pourquoi-des-regles-de-lue-et-des-regles-nationales_fr)

Les règles en matière d'immigration ne sont pas les mêmes dans tous les pays de l'UE car la plupart d'entre eux appliquent à la fois les règles de l'UE et leurs propres règles nationales.

Règles de l'UE en matière d'immigration



L'UE a entrepris en 1999 l'élaboration d'une politique commune de l'immigration pour l'Europe.

Les pays de l'UE ont convenu que l'Union européenne devait se doter de règles communes en matière d'immigration et de visa, c'est-à-dire de règles qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de l'UE – autrement dit dans les 28 pays de l'UE.

Ces règles communes sont fixées par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2009) et portent sur :

- les conditions d'entrée et de séjour des migrants ;
- les procédures de délivrance de visas et de permis de séjour de longue durée ;
- les droits des migrants en séjour régulier dans un pays de l'UE ;
- la lutte contre l'immigration irrégulière et le séjour irrégulier ;
- la lutte contre la traite des êtres humains ;
- les accords de réadmission de non-citoyens de l'UE retournant dans leur propre pays ;
- les mesures d'encouragement et de soutien en faveur de l'intégration des migrants par les pays de l'UE.

À ce jour, les dispositions communes comprennent :

- des règles de l'UE autorisant les citoyens de pays situés hors de l'Union à travailler ou étudier dans un pays de l'UE ;
- des règles de l'UE autorisant les citoyens de pays situés hors de l'Union à faire venir des membres de leur famille et/ou à devenir des résidents de longue durée ;
- une politique commune des visas qui autorise les citoyens de pays situés hors de l'Union à se déplacer librement pendant un maximum de trois mois au sein de l'espace **Schengen**, à savoir la zone européenne de libre circulation sans frontières intérieures.

Exceptions aux règles de l'UE

Les règles de l'UE en matière d'immigration s'appliquent généralement dans 25 des 28 pays de l'UE – les exceptions étant les suivantes :

Le Danemark n'applique pas les règles de l'UE relatives aux politiques d'immigration, de visa et d'asile.

L'Irlande et le Royaume-Uni décident au cas par cas de l'adoption des règles de l'UE relatives aux politiques d'immigration, de visa et d'asile.

Règles nationales en matière d'immigration

Chaque pays de l'UE fixe individuellement :

- le nombre total de migrants admis dans le pays en vue d'y chercher du travail ;
- les décisions finales sur les demandes introduites par les migrants ;
- les règles en matière de visa de longue durée (séjour d'une durée supérieure à trois mois) ; et
- les conditions d'obtention de permis de séjour et de travail lorsqu'aucune règle n'a été adoptée à l'échelle de l'UE.

Tâche 13 : Rendez-vous à l'adresse internet suivant et consultez les démarches à entreprendre pour vous installer au Royaume-Uni pour évaluer vos chances d'obtenir une réponse positive à votre demande.

http://ec.europa.eu/immigration/que-faire-avant-le-depart/royaume-uni_fr

J'ai une proposition d'emploi pour travailler dans une entreprise de la City	Je désire faire une année d'étude au Royaume-Uni pour parfaire mon anglais	Je désire rejoindre mon conjoint installé au Royaume-Uni depuis 2 ans comme réfugié politique
Procédures principales :	Procédures principales :	Procédures principales :
Chances :	Chances :	Chances :

Tâche 13 : Réalisez une synthèse de l'immigration au Royaume Uni en réalisant une mind-map tenant compte des éléments suivants :

- Les travailleurs étrangers réguliers : Européens et Non Européen
- Dans quels secteurs travaillent-ils ? (Horeca, finance, santé, agriculture saisonnière)
- Les demandeurs d'asiles
- Les clandestins
- Les enjeux du Brexit pour ces acteurs
- Les liens entre la localisation des populations étrangères et les résultats du vote du Brexit

Document 74 Les travailleurs étrangers, au cœur de l'économie britannique (Source : La Croix) Par Marie Dancer, le 19/6/2017 à 06h27

Près d'un an après le référendum sur l'UE, les négociations sur le Brexit débutent lundi 19 juin. Le sort des travailleurs étrangers présents sur le sol britannique fait débat, en particulier les 3,6 millions d'Européens. La Croix décrypte les enjeux de ce dossier sensible.

L'un des principaux moteurs du vote pro-Brexit, le 23 juin 2016, a été l'intention de mettre fin à l'arrivée des travailleurs immigrés sur le sol britannique. Et plus particulièrement de ceux en provenance de l'Union européenne (UE), sur lesquels le pays n'a aucune prise tant qu'il est membre de l'UE puisque celle-ci est fondée sur le principe de libre circulation des travailleurs.

Alors que s'ouvrent, lundi 19 juin, les négociations destinées à ce que le Royaume-Uni sorte de l'Union européenne (UE), les yeux se tournent donc vers l'un des dossiers les plus sensibles de ce processus : le sort des plus de 3,6 millions de citoyens européens résidant actuellement au Royaume-Uni.

Dans le même temps, 1,2 million de Britanniques sont installés dans les 27 autres pays de l'UE. Leur sort devra aussi être pris en compte par les autorités du Royaume. En outre, le patronat du Royaume-Uni se montre particulièrement inquiet d'une fermeture des frontières à l'immigration de travail, indispensable au bon fonctionnement de l'économie du pays.

La Croix rappelle les enjeux liés au sort des travailleurs européens outre-Manche, dossier ultra-sensible des négociations.

1/ 3,6 millions d'Européens établis au Royaume-Uni

Un peu plus de 3,6 millions de citoyens européens vivaient au Royaume-Uni en 2016, selon les estimations du Migration Observatory de l'université d'Oxford qui s'appuie sur les derniers chiffres de l'Office national des statistiques (ONS).

Produire cette statistique relève du casse-tête puisque l'enregistrement auprès des consulats n'est pas obligatoire. L'Allemagne, la France et l'Espagne estiment ainsi que le nombre de leurs ressortissants présents sur le territoire britannique est d'environ 300 000, soit presque le double des estimations officielles.

La Pologne est de très loin la nation européenne la plus représentée, avec un million de personnes présentes sur le sol britannique. En 2015, leur nombre a même dépassé pour la première fois celui des personnes nées en Inde résidant au Royaume-Uni.

Cet afflux s'explique en partie par le fait que le Royaume-Uni a été l'un des rares États membres à ouvrir tout de suite son marché du travail aux Polonais lors de leur adhésion à l'UE en 2004. La levée des restrictions en janvier 2014 envers les Bulgares et les Roumains a produit un appel d'air similaire.

Ces vagues d'immigration successives en provenance des pays de l'Est ont suscité des crispations, apparues au grand jour lors de la campagne pour le Brexit. D'autant que le solde migratoire (différence entre arrivées et départs) a atteint un record historique en novembre 2015, à sept mois du référendum.

2/ Une immigration de travail indispensable à l'économie britannique

Toutes les études indiquent que les immigrés européens viennent d'abord au Royaume-Uni pour travailler. Ils sont 2,2 millions à être employés, selon l'ONS, sur le total de 3,6 millions comptabilisés.

Par exemple, les nouveaux arrivants de l'année 2015 déclaraient à 73 % venir pour le travail et à 21 % pour les études. Tous les secteurs et tous les types de postes sont concernés, des moins qualifiés aux plus complexes.

Ainsi, les immigrés européens travaillent dans l'hôtellerie et la restauration (24 %) mais aussi la finance (18 %) et les services publics, comme le système de santé NHS (17 %). Ces secteurs sont logiquement les premiers à s'inquiéter.

Dans l'agriculture, qui recrute de nombreux saisonniers, l'arrêt potentiel de la libre circulation suscite également une grande émotion. « *C'est simple : sans les immigrés européens, nous ne pouvons pas fonctionner* », souligne Nick Ottewell, producteur de salades dans le Kent.

3/ Un éventail de scénarios pour l'avenir

Londres et les 27 ont annoncé vouloir régler en priorité le sort des expatriés : faudra-t-il un visa pour circuler, un permis de travail, gagner un salaire plancher pour rester outre-Manche... ?

Ce sujet préoccupe au plus haut point Terry Scuoler, qui dirige le syndicat des manufacturiers (EEF). Il y a six mois, il a signé avec la Confederation of British Industry (CBI), le Medef britannique, une lettre de mise en garde aux autorités, demandant le maintien de l'accès au marché unique et la libre circulation des travailleurs. En effet, insistait alors Terry Scuoler, « *notre pays a des postes à pourvoir dans tous les domaines – à la City, dans la santé, le commerce, l'hôtellerie-restauration...* ».

Depuis six mois, son organisation planche sur des propositions. « *Le gouvernement doit travailler en grande proximité avec le monde économique, qui a besoin d'une certaine liberté de mouvement des compétences et de l'accès au marché unique*, pressait-il. *Je veux aussi dire à l'UE que nous devons discuter dans le sens du compromis* ».

Pour les travailleurs dans la restauration et plus largement les saisonniers, le gouvernement britannique réfléchirait déjà à des permis de travail spécifiques limités à deux ans, qui ne donneraient pas accès aux allocations sociales.

Mais l'incertitude a déjà pour effet de dissuader les recrutements outre-Manche, notamment dans les hôpitaux où le nombre d'Européens postulant au système de santé public NHS a chuté de 90 % depuis le référendum, d'après le syndicat des infirmiers, selon lequel 24 000 postes d'infirmiers sont aujourd'hui vacants.

Marie Dancer

Document 75 Que deviendront les Européens au Royaume-Uni, après le Brexit ? (Source : La Croix)

Agnès Rotivel avec Tristan de Bourbon (à Londres) , le 27/06/2017 à 16h32. Mis à jour le 27/06/2017 à 17h52

La première ministre britannique Theresa May a détaillé lundi 26 juin le statut qu'elle veut accorder aux 3,2 millions de citoyens européens installés au Royaume-Uni après le Brexit.

Quel sera le sort des Européens dans le Royaume-Uni post-**Brexit** ?

C'est la question que se posent les 3,2 millions de ressortissants de l'UE depuis le référendum sur l'UE du 23 juin 2016 entérinant la sortie du Royaume-Uni. Plus d'un an après, Theresa May a apporté une réponse, lundi 26 juin, en présentant son projet de statut des immigrés européens.

« Je souhaite, a-t-elle dit, *rassurer pleinement les gens en leur disant qu'en vertu de ce projet, il ne sera demandé à aucun citoyen européen se trouvant actuellement légalement au Royaume-Uni de (le) quitter au moment où le pays quittera l'UE* ».

Création d'un statut de « résident établi » pour les ressortissants de l'UE

Les autorités britanniques ont annoncé la création d'un nouveau statut à l'intention des ressortissants de l'UE : « le résident établi ». Pour l'obtenir, ils devront avoir été résidents du Royaume-Uni depuis cinq ans. Ceux qui n'auront pas atteint cette durée à la date du Brexit, qui devrait avoir lieu fin mars 2019, se verront remettre un statut de résident temporaire jusqu'à ce qu'ils puissent lancer leur demande d'obtention.

Theresa May a indiqué que ses détenteurs « seront traités comme des citoyens britanniques *en matière de santé, d'éducation, d'aides sociales et de retraite* ». Concrètement, seuls deux éléments les différencieront des citoyens britanniques : ils ne seront pas autorisés à voter, sauf lors des élections locales, comme c'est déjà le cas, et ils perdront leur statut s'ils vivent en continu pendant plus de deux ans hors du Royaume-Uni.

Là encore, ce n'est pas une nouveauté. « Ce critère existe déjà pour tous les citoyens non-britanniques détenteurs du statut de « résident permanent », explique George Merrylees, avocat au sein du cabinet Irwin Mitchell, spécialisé sur cette question. En fait, il suffit de passer une fois par an quelques jours au Royaume-Uni pour que le compteur soit remis à zéro. »

Quels sont les points de désaccord avec l'UE ?

Le premier concerne la compétence de la Cour de justice de l'UE (CJUE). Selon le projet britannique, elle ne sera plus compétente pour trancher les litiges sur les droits des citoyens de l'UE au Royaume-Uni et concernant les citoyens britanniques dans les autres pays de l'UE, après le Brexit.

Londres rappelle que « reprendre le contrôle » des lois était l'une des principales raisons du vote pour le Brexit, et qu'il est donc hors de question de transiger sur cette question. Bruxelles n'est pas de cet avis.

Le statut des repris de justice incertain

« Actuellement, la CJUE est garante des droits individuels de ses citoyens et il est compliqué d'imaginer que cela ne puisse plus être le cas, » admet Kenneth Armstrong, professeur de loi européenne au Sidney Sussex College, de l'université de Cambridge.

Le second point litigieux porte sur le statut des repris de justice : le projet britannique indique que les autorités « mettront en place des règles pour exclure les criminels sérieux ou persis-tants, et ceux considérés comme une menace pour le Royaume-Uni » du statut de résident. Ces termes, extrêmement vagues, devront être précisés lors des négociations à venir.

Quelle est la prochaine étape ?

Les experts des deux côtés se retrouveront le 10 juillet à Bruxelles pour discuter de ce projet. Mais entre-temps, les Européens vont travailler d'arrache-pied sur les propositions de Theresa May qu'ils passeront au crible.

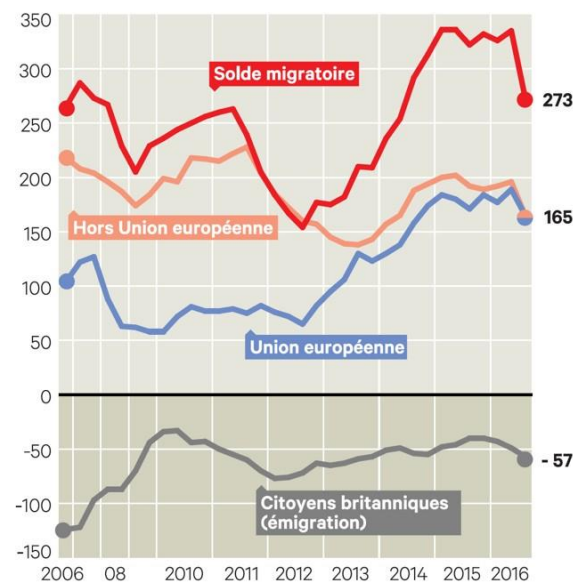
Le négociateur en chef de l'Union européenne pour le Brexit, Michel Barnier, n'a pas attendu pour donner son sentiment dans un tweet : « Objectif de l'UE sur les droits des citoyens : le même niveau de protection que dans le droit européen. Il faut plus d'ambition, de clarté et de garanties que dans la position britannique d'aujourd'hui ».

Agnès Rotivel avec Tristan de Bourbon (à Londres)

Document 76 Evolution de l'immigration au Royaume-Uni (Source : Les Echos)

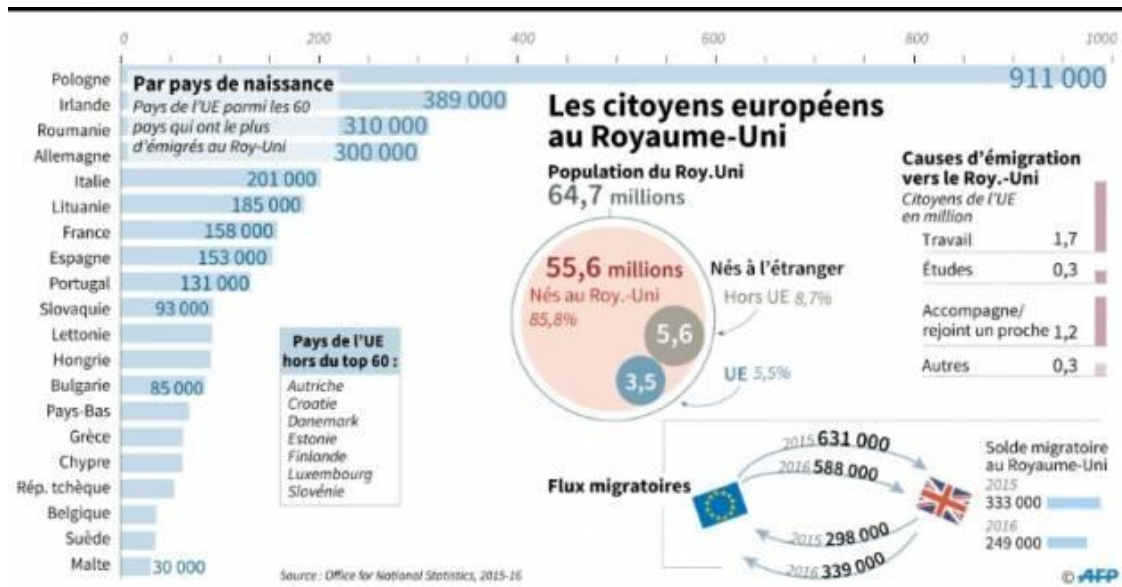
Les composantes du solde migratoire au Royaume-Uni

Soldes nets, en milliers. Chiffres annuels (12 mois glissants).



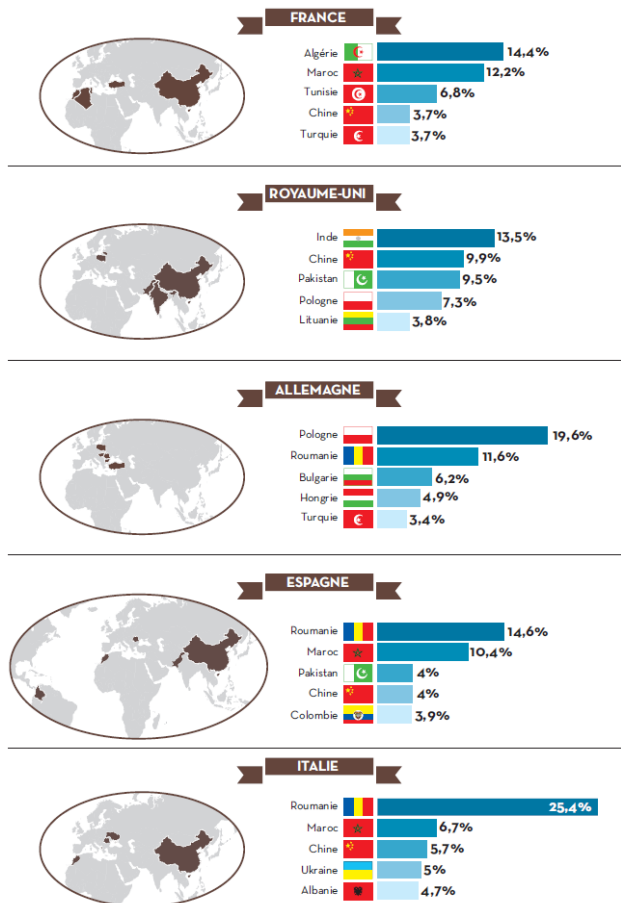
LES ÉCHOS / SOURCE : ONS

Document 77 Les citoyens européens au Royaume-Uni (Source : AFP)

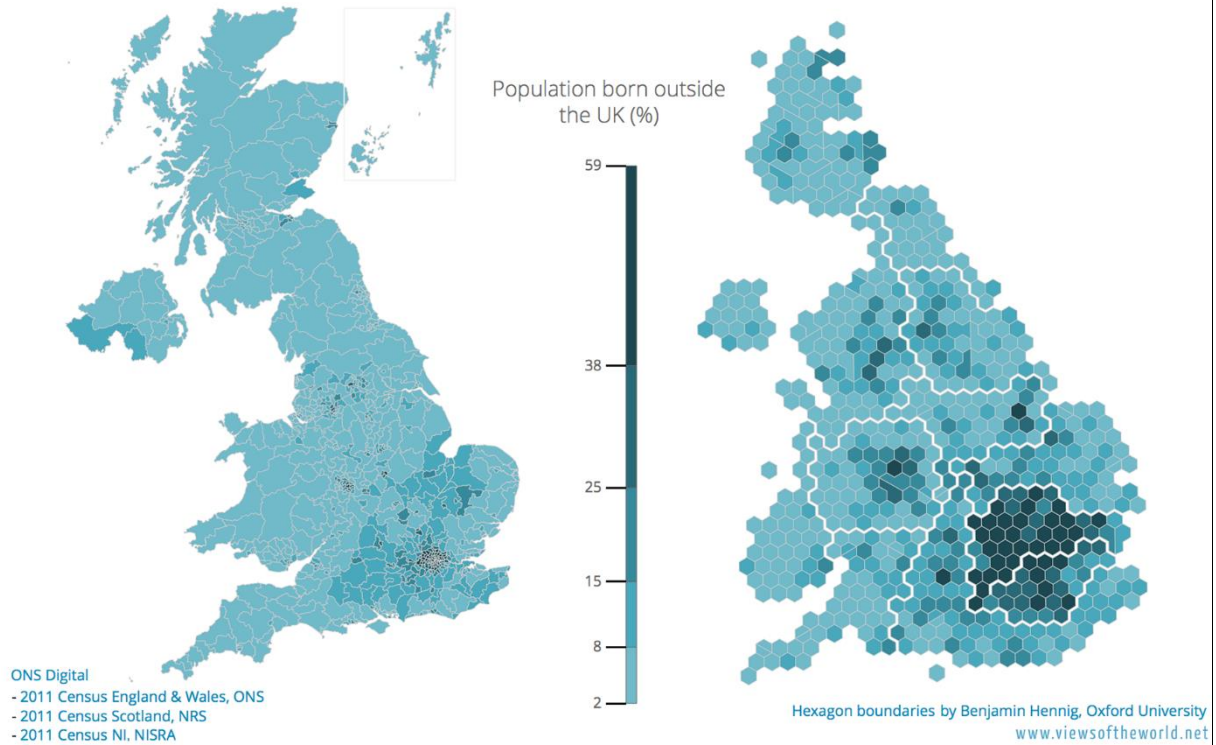


Document 78 Principaux pays d'origine des étrangers entrés sur le territoire en 2011 (Source : idé)

Principaux pays d'origine des étrangers entrés sur le territoire en 2011

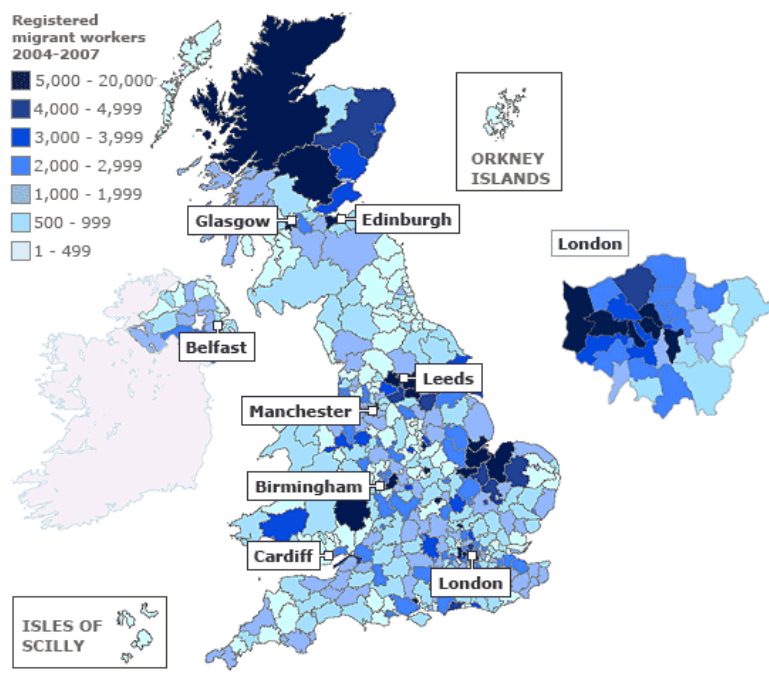


Document 79 Population née en dehors du Royaume-Uni (Source : www.viewsoftheworld.net – publiée le 27 mars 2015)



Document 80 Inscriptions de migrants durant les 4 années suivant l'adhésion de la Pologne à l'UE

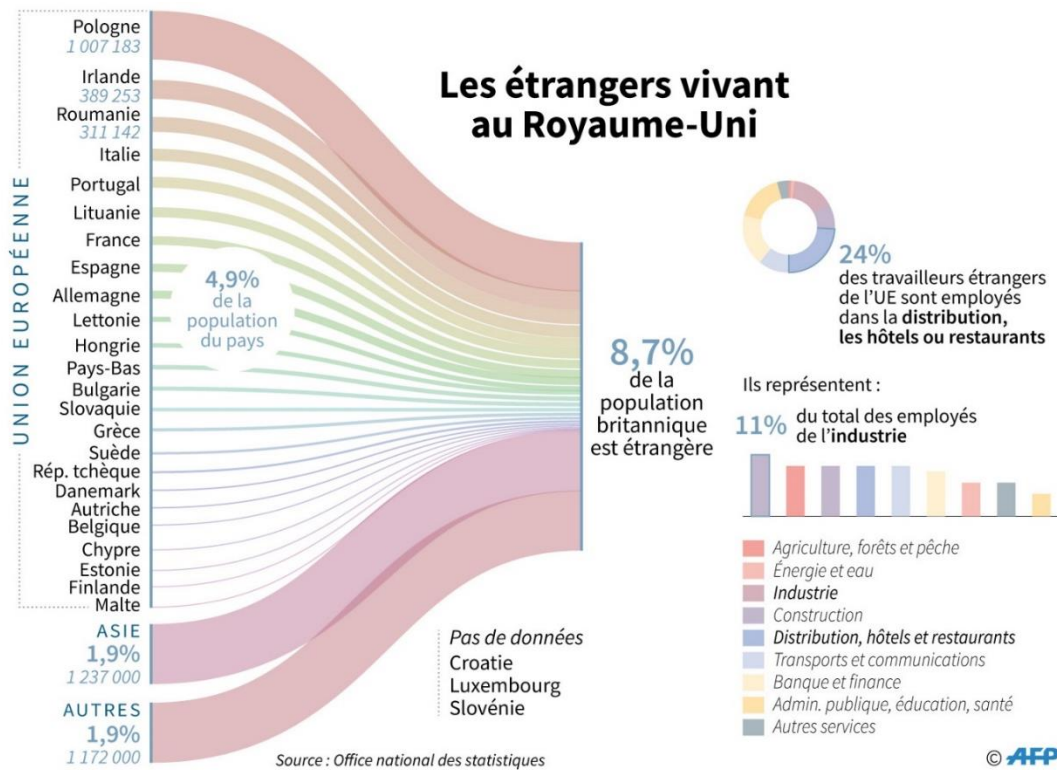
(Source : http://www.bbc.co.uk/schools/gcsebitesize/geography/migration/types_migration_rev4.shtml)



Document 81 Représentation de la densité de population au Royaume-Uni (source : inconnue)



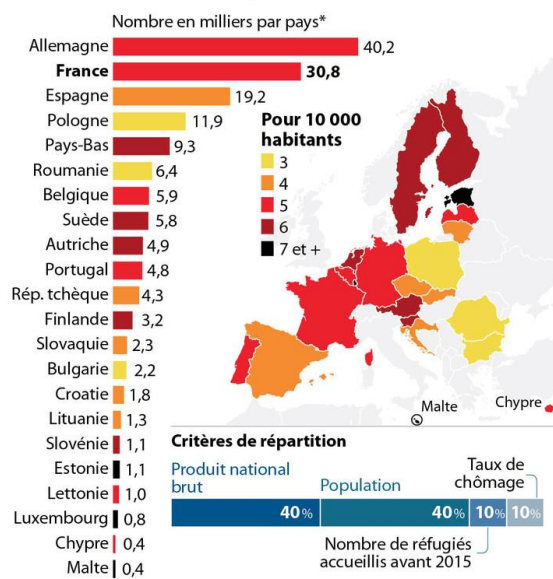
Document 82 Les étrangers vivants au Royaume-Uni (Source : AFP)



Document 83 Réfugiés : le plan de répartition de l'Europe

Réfugiés : le plan de répartition de l'Europe

160 000 réfugiés à répartir dans les deux ans en provenance d'Italie, Hongrie et Grèce



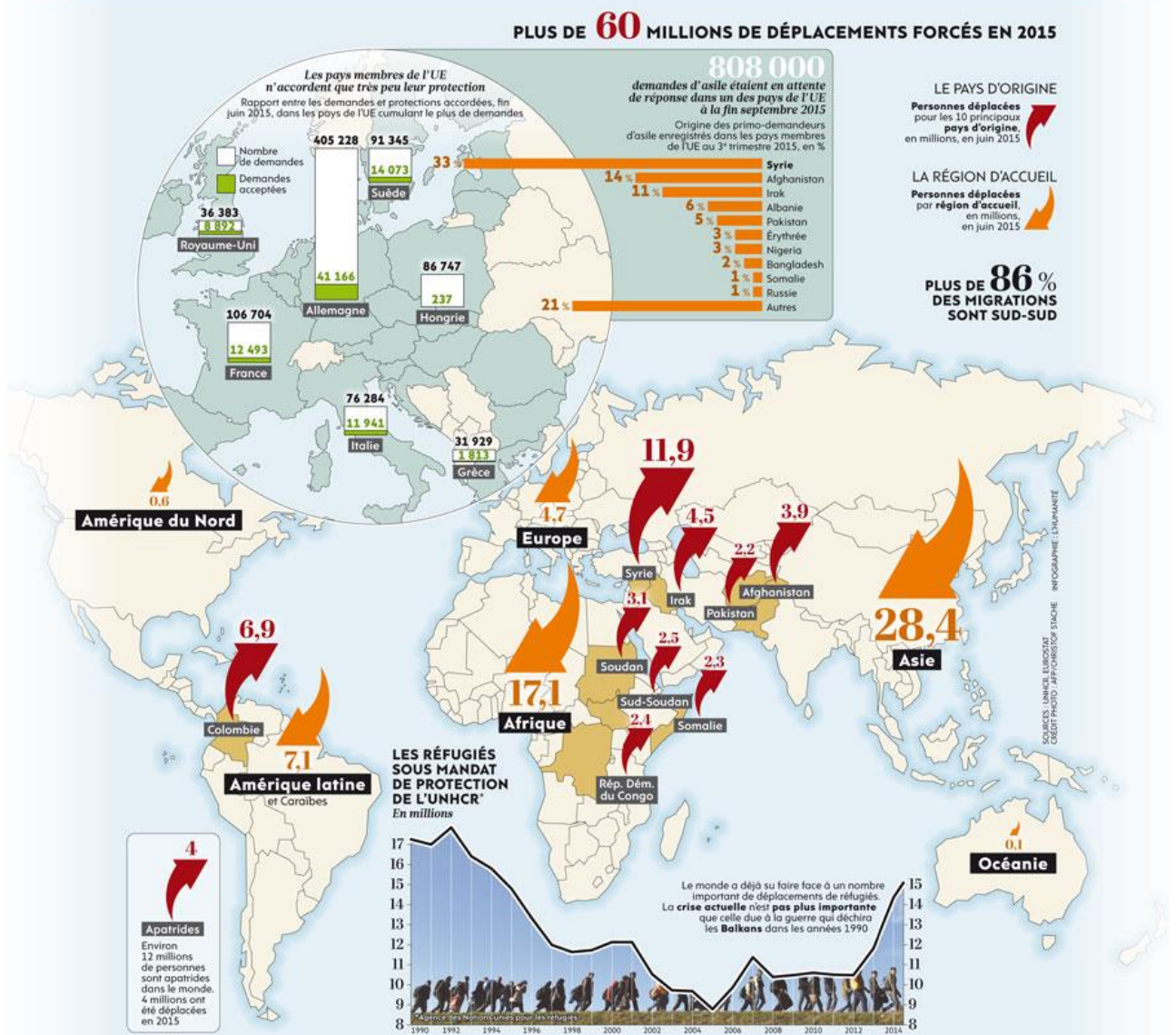
* Royaume-Uni, Irlande et Danemark non concernés par la politique commune de migration (négociations en cours)

Source : Commission européenne, Eurostat



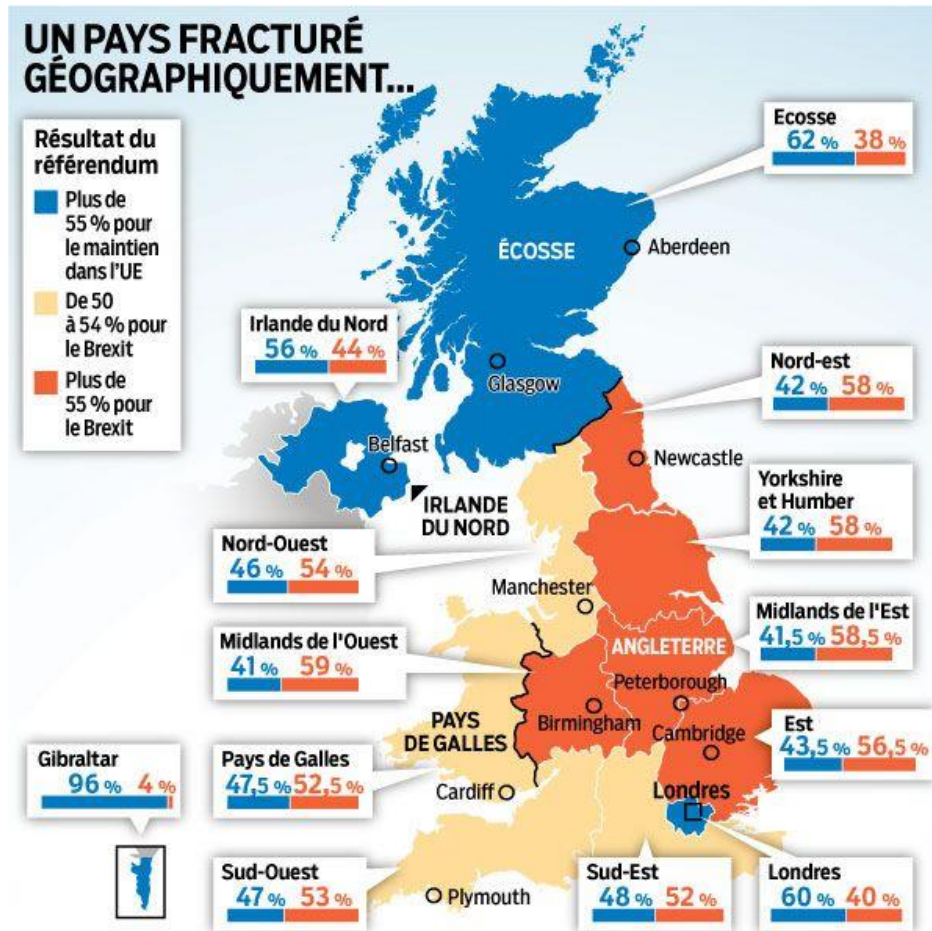
Document 84 Plus de 60 millions de déplacements forcés en 2015

(source : l'Humanité)

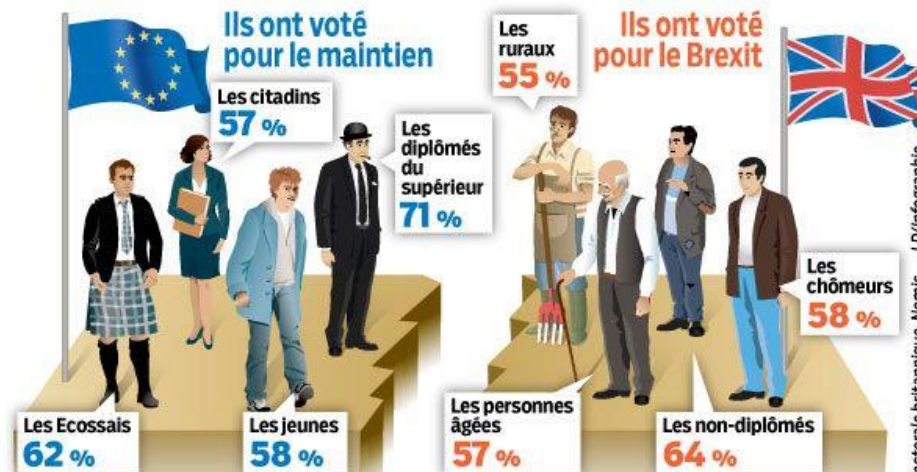


Document 85 Un pays fracturé géographiquement et socialement

(source : Le Figaro)



... ET SOCIALEMENT



Note de méthodologie (enquête réalisée par Victor Alexandre / Cellule Data) :
 Pour obtenir ces chiffres, nous avons observé les résultats du vote dans les circonscriptions électorales où ces différentes catégories de population sont le plus représentées.
 Ex : pour le vote des jeunes, nous avons fait la moyenne des votes dans les circonscriptions qui comptent le plus de 18-30 ans.

Sources : commission électorale britannique, Nomis. LPI/Infographie.